



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - COLLONGUES (Suppléante) - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - AYMES (Suppléant) - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - DEGLISE - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

M. Thierry BARDOU a donné procuration à M. Edouard DELOUVRIER.

N° 2017/130

Objet : EHPAD « La Grèze » : vente de mobilier

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que suite aux travaux de restructuration de l'EHPAD « La Grèze » et d'aménagement du PASA, du mobilier a été remplacé.

Le mobilier ancien aujourd'hui non utilisé encombre les locaux de l'EHPAD et Monsieur le Président propose de le mettre en vente.

Pour ce faire, il propose de fixer le prix de chaque meuble comme suivant :

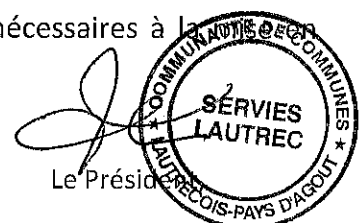
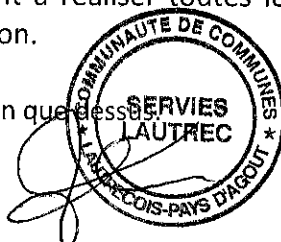
Désignation	Prix de vente
Buffet	200 €
Table ronde pied en fonte	50 €
Table rectangulaire pied en fonte	50 €
Table carrée pied en fonte	10 €
Table rectangulaire pied en bois	10 €
Fauteuil cabriolet	40 €
Chaise assise verte	15 €

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la mise en vente de mobilier de l'EHPAD « La Grèze » et le prix proposé pour chaque objet comme indiqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la mise en vente de mobilier de l'EHPAD « La Grèze » et le prix proposé pour chaque objet comme indiqué ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme.
Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 20 décembre 2017.



Le Président
Raymond GARDELLE